



Commune de  
VARETZ

## COMMUNE DE VARETZ

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLU RÉVISÉ DE LA COMMUNE DE VARETZ

**OBJET** : Enquête publique préalable à l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) révisé de la commune de VARETZ

**RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES** : Enquête publique organisée en application des articles L. 153-19 du code de l'urbanisme ainsi que des articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'environnement.

#### **DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :**

**L'enquête publique se déroulera du Lundi 18 Septembre 2023 au Jeudi 19 Octobre 2023 soit pendant 32 jours consécutifs à la mairie de VARETZ, Avenue du 11 Novembre 19240 VARETZ.**

M. BROCHU, retraité, a été nommé commissaire enquêteur par ordonnance du tribunal administratif de Limoges. La mairie de VARETZ constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

#### **CONSULTATION DU DOSSIER :**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de VARETZ, Avenue du 11 Novembre 19240 VARETZ.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie de VARETZ aux jours et heures d'ouverture au public soit le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de VARETZ dès la publication du présent avis. Le dossier pourra être consulté à la mairie sur un poste informatique au service urbanisme et sur une version papier. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Toute personne intéressée pourra également communiquer au commissaire enquêteur ses observations** et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- **Lundi 18 Septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30,**
- **Jeudi 28 Septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30,**
- **Mercredi 04 Octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Samedi 14 Octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Jeudi 19 Octobre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30.**

Ces observations ou propositions pourront également être transmises au commissaire enquêteur :

- par correspondance au siège de l'enquête :  
Mairie de VARETZ  
M. le commissaire enquêteur  
Enquête publique préalable à l'approbation du PLU révisé  
Avenue du 11 Novembre  
19240 VARETZ.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepluvaretz@gmail.com](mailto:enquetepluvaretz@gmail.com)

#### **AUTRES DISPOSITIONS :**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de VARETZ et sur le site Internet [www.varetz.com](http://www.varetz.com) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés.

L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme (PLU) révisé à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de VARETZ. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme Béatrice LONDEIX, Maire.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du Maire de VARETZ en date du 11 août 2023.